

**Article 1: Objet.**

Le Bac à Photographies (BAP), club photo de Lagny-sur-Marne, organise un rallye-concours gratuit et sans obligation d'achat selon les modalités du présent règlement.

L'objet du rallye est de localiser les éléments proposés sur les photographies, situés dans le périmètre défini sur le plan et visibles depuis l'espace public ainsi qu'à l'intérieur des lieux publics (église, hôtel de ville, musée).

Il permet de sensibiliser les participants à la découverte du patrimoine architectural et urbain du centre de Lagny-sur-Marne, de chercher les traces de son histoire et les éléments originaux sur son bâti.

**Article 2: Conditions de participation.**

La participation à ce rallye est ouverte à tous, sans restriction locale, à l'exclusion des membres du BAP et de leur famille ainsi que des partenaires ayant participé à l'élaboration du rallye.

Elle implique l'acceptation sans restriction du présent règlement et la renonciation à tout recours contre les décisions prises par le BAP.

**Article 3 : Modalités de participation.**

Le rallye est ouvert à partir du 18 mai et sera clôturé le 22 juin 2018.

La participation est limitée à une réponse par foyer (même nom, même adresse).

Les mineurs participeront sous la responsabilité de leurs parents.

A partir d'un livret à retirer en mairie, à l'office de tourisme de Marne et Gondoire, à l'agence du CIC de Lagny, chez les commerçants, le participant recherche les détails photographiés et indique leur localisation précise (adresse postale, situation sur un monument ou à l'intérieur d'un lieu public).

En cas d'épuisement des livrets imprimés, une version peut être téléchargée sur le site de l'Office du Tourisme où celui de mairie de Lagny-sur-Marne:

A chaque élément est jointe l'adresse d'un commerçant chez lequel une grande photographie du détail sera affichée avec un indice ou une anecdote offrant une aide à la localisation.

Le bulletin-réponse, complété des coordonnées du participant (nom, prénom, adresse, téléphone, mail) est à déposer, sous enveloppe fermée, dans une urne située en mairie, à l'office de tourisme de Marne-et-Gondoire ou à l'agence du CIC au plus tard le 22 juin à 17h00.

Il n'est pas obligatoire que toutes les photographies soient localisées.

Tout bulletin raturé ou illisible sera rejeté, les adresses incomplètes des éléments à trouver ne seront pas comptabilisées. Seront toutefois validées les réponses avec plusieurs numéros de rue du fait de la présence d'anciennes plaques encore en place aujourd'hui.

Le 1<sup>er</sup> prix sera attribué au titulaire du bulletin ayant localisé le plus de détails photographiés.

Les prix suivants iront de même de façon décroissante.

**Article 5 : Attribution des prix.**

Les prix, offerts par nos partenaires seront remis le samedi 30 juin à 11h00 en mairie de Lagny-sur-Marne.

Les lauréats seront informés des résultats par SMS ou e-mail dans les 48 heures précédant la remise des prix et, en leur absence ce jour-là, leur lot sera attribué au suivant immédiat du classement et décalant ainsi les autres prix.

Aucun lot n'est échangeable contre un autre lot ou sa contre-valeur en argent pour quelque motif que ce soit.

### **Article 6: Exposition.**

En préalable à la remise des prix, pour les personnes intéressées, un itinéraire patrimonial est organisé le samedi 30 juin à 10h00 pour visiter in-situ une partie des détails photographiés au cours duquel des explications historiques ou anecdotiques seront fournies par la personne en charge de la promenade.

Une exposition des photographies reprenant le détail initial et la vue du bâtiment ou du monument qui le supporte ainsi qu'une explication historique ou anecdotique seront proposées dans la galerie au rez-de-chaussée de la mairie dans le prolongement de l'attribution des prix et un verre de l'amitié sera offert par la municipalité.